



Changement de nom de famille

Par **NoName**, le **31/03/2011** à **16:21**

Bonjour,rrnrnJe suis née avec le nom de ma mère X.rnLe conjoint de ma mère, qui n'est pas mon père, m'a reconnu (ils n'étaient pas mariés). rnIls ont eu un autre enfant (hors mariage), qui est ma sœur, qui est née avec le nom de son père Y. rnMa mère et son conjoint se sont mariés, je porte donc actuellement le nom Y. rnIls ont eu un autre enfant, cette fois ci issu du mariage né Y. rnMa mère et son mari ont divorcés. Elle a gardé le nom Y comme nom d'usage pour avoir le même que ses 3 enfants.rnrnJ'aimerais donc savoir, s'il est possible que je reprenne le nom de jeune fille, X, de ma mère ? rnrnrnMerci de votre réponse, j'espère ne pas avoir été trop brouillon dans mes explications. Pour toutes précisions n'hésitez pas à me contacter.

Par **mimi493**, le **31/03/2011** à **16:45**

Sauf à faire supprimer la reconnaissance de votre père (action au TGI, avocat obligatoire), vous ne pouvez pas prendre le nom de votre mère, si aujourd'hui vous avez le nom de votre père.